



## Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 17 avril 2020

- Culture / COVID19 -

### Carole Delga : « Nous assurons les subventions au secteur culturel suite aux annulations de leurs manifestations »

**Suite à l'annonce du Gouvernement d'interdire les rassemblements jusqu'à mi-juillet entraînant de fait l'annulation de nombreuses manifestations culturelles en Occitanie, la présidente de Région, Carole Delga tient à rappeler son engagement en faveur des acteurs culturels durement impactés par cette mesure.**

*« Notre Région est une terre festivièrre qui porte de nombreuses manifestations souvent de portée nationale, voire internationale, qui attire un public nombreux. Ces festivals régionaux sont d'importants diffuseurs de la culture, et ils contribuent ainsi à la démocratisation culturelle que je défends depuis des années. Ils jouent donc un rôle conséquent en matière économique et d'emploi sur notre territoire. Aujourd'hui, et après l'annonce de l'interdiction des rassemblements par le gouvernement, l'ensemble de la chaîne est impactée. Dans ce contexte, j'exprime ma totale solidarité aux artistes, technicien-ne-s, organisatrices et organisateurs de festivals ou de manifestations culturelles, responsables de lieux, de compagnies ou de structures culturelles qui se trouvent en difficulté. J'ai décidé que la Région Occitanie continuerait à s'inscrire comme un partenaire de tous les acteurs culturels et de toutes les filières. Cela se traduit notamment par le versement des 30 M€ de subventions directement aux associations et la mise en place d'un fonds exceptionnel de 5 M€ pour les soutenir davantage. L'objectif est clair : sauvegarder la diffusion et la création prévues cette année tout en compensant les annulations et préserver le potentiel de création et les réseaux de diffusion en proposant un accompagnement de sauvegarde. Nous avons d'ailleurs adressé dans le cadre de Régions de France un courrier au ministre de la Culture demandant d'apporter rapidement des réponses afin de nous préciser le type d'événements culturels qui pourraient avoir lieu, dans quel calendrier et dans quelles conditions. Le gouvernement doit donner des directives claires. Nous ne pouvons laisser les organisateurs de festival dans le flou. »* a notamment déclaré Carole Delga.

#### **La mobilisation de la Région Occitanie pour la filière culturelle :**

Depuis le début de la crise sanitaire, la Région Occitanie a mis en place une **cellule de veille** avec ses agences régionales pour collecter, via un questionnaire et de manière croisée les données sur leur situation entre tous les secteurs (spectacle vivant, cinéma-audiovisuel, livre et lecture, patrimoine, art contemporain, radio et jeux vidéos).

Lien pour le questionnaire : <https://occ.sc/covid-culture-occitanie>

La Région apportera son soutien aux associations, qui représentent plus de 50% des acteurs culturels avec le dispositif *Solutions Associations Occitanie* qui comporte deux volets :

- Volet 1 : **Versement simplifié des 30 M€ de subventions votées pour les associations d'Occitanie**, autorise, par dérogation au règlement général des financements régionaux, le versement simplifié des subventions votées ou qui seront votées avant le 30 juin, pour des actions qui devaient être mises en œuvre en 2020. Cette disposition autorise le versement des subventions votées sous formes forfaitaires et uniques, pourvu que le montant des dépenses de l'association soit au moins égal à la subvention octroyée par la Région. Cette dérogation ne vaut que pour les subventions inférieures à 500 000€.
- Volet 2 : **Fonds exceptionnel de 5 M€ pour soutenir les associations d'Occitanie**. Il vise à prendre en charge une partie des pertes de ressources propres pour les associations organisatrices d'événements. Sont éligibles les associations organisatrices d'événements maintenus, annulés ou reportés, pour un total de dépenses de 20 000€ et dont les ressources propres (billetterie, vente de prestations et de produits, locations, mécénat, dons, ...) sont impactées à plus de 40% (hors subventions publiques).

**IMPORTANT : Les acteurs culturels, sous le régime des entreprises, remplissant les conditions, peuvent également prétendre au soutien régional en matière d'aide économique.**

#### **250 M€ investis pour faire face à l'urgence sanitaire et économique**

Afin de limiter l'impact économique et social de cette crise sanitaire sans précédent, la Région a déployé un ensemble de dispositifs pour

soutenir les entreprises, les soignants, les salariés, les associations, les agriculteurs ou encore les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle. Doté de **250 M€**, générant un effet levier de 450 M€, **ce plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire prévoit 22 mesures visant à protéger les plus fragilisés et à préparer la reprise économique.**

- Plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire ([dossier de presse](#))
- Aide juridique pour les entreprises ([communiqué de presse](#))
- Transport à la demande gratuit pour les personnels de centres hospitaliers et d'EHPAD ([communiqué de presse](#))
- Première livraison de masques commandés par la Région ([communiqué de presse](#))
- Dispositif de soutien en faveur de la pêche et de la conchyliculture ([communiqué de presse](#))
- Plateforme en ligne pour mettre en relation citoyens et producteurs locaux ([communiqué de presse](#))

*Tous les communiqués et dossiers de presse sont à retrouver [sur l'espace presse](#) de la Région Occitanie.*

■ **Contact presse :**

Coralie Mombouisse : [coralie.mombouisse@laregion.fr](mailto:coralie.mombouisse@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42  
[service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - [@presseoccitanie](#)